



Selon  
Mgr Ravel,  
ces saccages ont  
un "caractère  
gravissime".

# Christianophobie : l'armée se tait

**Profanation** *Une chapelle de la base navale de Toulon a été saccagée, le 8 décembre. Dix jours plus tard, le ministre de la Défense n'avait toujours pas exprimé publiquement sa condamnation.*

**S**amedi 8 décembre, dans toutes les églises catholiques du monde, on fête l'Immaculée Conception. Au sein de la base navale de Toulon, un marin pénètre dans la chapelle Saint-Vincent-de-Paul pour s'y recueillir. Il la trouve vandalisée. Le tabernacle a été forcé, les hosties répandues sur le sol. Pour les catholiques, elles n'ont rien de symbolique, elles sont « le Christ en personne sous les apparences du pain », rappelle Mgr Luc Ravel, l'évêque aux armées, dans un communiqué publié le 12 décembre. Elles ont été remises dans un ciboire en lieu sûr mais il est impossible de savoir si certaines ont été détruites, emportées ou profanées. À côté de l'autel, l'ambon a été renversé, la Bible piétinée. À l'entrée de la nef, un baptistère était posé sur un socle. Il a été jeté à terre, fracassé. Du jamais-vu dans l'armée.

## Un maigre communiqué de la Marine nationale

Comment une chapelle peut-elle être saccagée dans une enceinte militaire sans provoquer une intervention publique immédiate du ministre de la Défense, en l'occurrence Jean-Yves Le Drian ? Le 9 décembre, la Marine nationale s'est contentée de mettre en ligne un maigre communiqué sur son site Internet : « Des actes de vandalisme sur

des symboles religieux ont été constatés à la chapelle de la base navale de Toulon, samedi 8 décembre dans la soirée. Une enquête menée par la gendarmerie maritime est en cours. La Marine nationale condamne avec vigueur ces agissements. »

Mgr Ravel insiste : « Par son caractère gravissime, ce geste doit être reconnu comme une profanation telle que l'entend l'Église catholique [...] : sans qu'on puisse connaître aujourd'hui les intentions de son ou de ses auteurs, il faut reconnaître le caractère précis de l'acte qui ne visait ni au vol ni à la dégradation mais à atteindre directement les réalités les plus sacrées de notre culte et indirectement la communauté catholique tout entière. »

Les coupables n'ont toujours pas été identifiés. L'enquête est en cours et la gendarmerie maritime refuse de communiquer tant qu'elle n'est pas achevée. Seule chose certaine : pour pénétrer dans l'enceinte, très surveillée, il faut posséder un badge avec photo. Environ 20 000 personnes travaillent sur cette base. Deux tiers sont des militaires, le reste des civils.

La profanation a entraîné la fermeture temporaire de la chapelle à des fins de culte jusqu'à la célébration, par l'évêque aux armées, du rite pénitentiel prévu par le droit et la liturgie de l'Église. Cette célébration devait avoir lieu ce mardi 18 décembre.

MARIE THÉOBALD